



# L'ECHO DE GRAVETTE

2012

## RESTRUCTURATION DU PORT DE GRAVETTE ET CRÉATION D'UN QUARTIER PORTUAIRE.

Le 15 décembre 2012 s'est tenu le 3ème comité de pilotage.

Le bureau d'étude MAGNUM et les cabinets SOGREAH, PHYTO LAB et CERCIA ont présenté un diagnostic sur les potentialités de développement du Port et du quartier de Gravette. Ensuite, la parole a été donnée à l'assemblée.

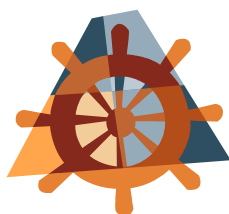
Au vu des premières études, plusieurs questions prédominantes apparaissent :

- 1° **La protection du plan d'eau vis-à-vis des vents de NORD-EST** reste très problématique. Pas d'ouvrage envisageable sur l'espace remarquable et l'impossibilité technique d'un brise clapot compte tenu de la nature des vents et de la houle. Cependant, il a été demandé pour la deuxième fois de bien vérifier les dispositifs de protection par brise clapot existants sur le marché.
- 2° **Pour le financement** il sera impératif de faire appel à des capitaux privés. Dans la mesure où nous ne pourrions pas assurer la stabilité du plan d'eau (donc pas de ponton/catway et par le fait même, pas d'augmentation du nombre de bateaux au mouillage) il sera difficile d'intéresser des investisseurs.
- 3° **Le quartier portuaire** : compte tenu du bassin de vie en hiver et en demi-saison et de la nature du tissu urbain, un nouveau quartier ne pourrait se situer qu'en arrière plan et non pas en front de mer. L'articulation de ce nouveau pôle avec le port pose problème.

Pour ces raisons et dans l'attente d'une réponse à la 1<sup>re</sup> question nous préconisons une deuxième réflexion pour amener le port de GRAVETTE vers la notion de « PORT PROPRE »

Pour les équipements principaux suivants :

- **Augmentation de la surface du terre plein.**
- **Une 2ème cale de mise à l'eau, pour éviter les conflits d'usage.**
- **Une aire de carénage et son moyen de manutention adapté.**
- **Le tri sélectif.**



## DRAGAGE D'ENTRETIEN DU PORT



Compte tenu de la qualité des sédiments prélevés dans le port par la société ASTERIE, nous sommes dans l'obligation de solliciter une autorisation « **Loi sur l'eau** ».

Cette démarche est relativement longue. Malgré tout, le dragage du Port pourrait être réalisé fin 2012 début 2013.

Ce chantier implique :

- l'évacuation du maximum de bateaux.
- le relevage de tous les corps morts avec les chaînes et bouées.
- la mise en place du matériel de dragage sur l'eau comme à terre.
- la remise en place des corps morts avec le maximum de précision.

Pour mémoire le dernier dragage a été réalisé début 2005, cela fera donc 8 ans entre ces deux opérations.

Pour le maintien de la qualité des mouillages c'est le seul moment qui nous permet de vérifier l'état du bloc en béton et de son anneau d'amarrage. la chaîne mère et sa manille de liaison avec le bloc béton et dans certain cas, la manille entre chaîne mère et chaîne fille.

**Donc le dragage à une double finalité, maintenir un tirant d'eau acceptable et garantir la sécurité des corps-morts.**

## RÉFLEXION POUR LA RÉALISATION D'UNE AIRE DE CARENAGE

Le **carénage des bateaux** qui s'effectue depuis toujours sur la plage ou sous la grue reste à ce jour une **tolérance**.

La notion de port propre devient une obligation.

Cela comprend, entre autre : le traitement des eaux de carénage, le tri sélectif.

A l'échéance d'un à deux ans nous serons contraints de réaliser une installation capable de traiter environ 5 bateaux simultanément.

Cela comprend :

- une dalle en béton avec un caniveau de récupération des eaux de lavage.
- une station de traitement constituée d'éléments de filtration et de traitement des particules pour ne rejeter à la mer que l'eau propre.
- un moyen de manutention adapté.

Nos voisins des ports de COMBERGE et de la NOËVEILLARD ont franchi le pas.

Cette étude devra tenir compte de la flotte actuelle et à venir et de nos possibilités financières.



# vie du port

## REALISATIONS ET NOUVEAUX EQUIPEMENTS

### Budget 2011

- **Traitement des égouttures de carburant** (sur la zone des citernes) pour un budget de 23 316,02€/TTC supporté par les Professionnels de la mer et la Coopérative maritime de Pornic
- **Deuxième tranche de travaux pour la restauration de la digue** pour un montant de 435 097€/HT supporté par le Département, l'Etat et la commune de la Plaine sur mer.
- **Matériel pour la sécurité** : 2 bouées de sauvetage.
- **Potence à mâter** (en fonction du délai de fabrication)

### Budget 2012

- **Matériel de sécurité** : **échelle de récupération** pour des personnes tombées à l'eau (fixée sur le deuxième ponton)
- **Kit de dépollution** pour lutter contre le déversement accidentel de carburant, lors du remplissage de réservoir.
- Remplacement de la porte de garage de la capitainerie



### **Rappel des bonnes pratiques**

**Amarrage des bateaux** : Malgré une amélioration nous vous invitons à poursuivre votre effort pour la sécurisation de vos amarrages.

**Réinitialisation des badges** : N'oubliez pas, en début d'année de venir à la capitainerie pour valider votre badge.

**Rangements des annexes** : Nous insistons sur le marquage de votre annexe et de sa zone de stockage.

**Paielements des prestations de service** : Le règlement de toutes les prestations de service doit se régulariser le jour même.



# informations pratiques

## **Paiement de la redevance de mouillage**

Comme annoncé par le courrier du 13 décembre 2011, **et pour ceux qui le souhaitent**, le paiement de la location annuelle d'un corps-mort au Port de Gravette s'effectuera par prélèvement automatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Désormais la remise au Régisseur de chèques à percevoir à des dates échelonnées ne sera plus acceptée.

En accord avec le Trésorier principal de Pornic, chaque prélèvement interviendra le 10 des mois de février, avril et juin et représentera le 1/3 du montant de la location. Les deux premiers prélèvements seront arrondis, le troisième correspondra au solde restant. Sauf avis contraire avant le 31 décembre, le prélèvement sera reconduit tacitement l'année suivante.

Nous vous rappelons l'obligation de tenir son compte bancaire suffisamment approvisionné pour permettre la réalisation des prélèvements, ceci afin d'éviter des poursuites toujours désagréables et coûteuses.

## **Horaires d'ouverture de la capitainerie**

**Basse saison (Janv./Fév./Mars/Avr./Mai/Oct./Nov./Déc.) :**  
8H/12H30 - 13H30/17H00

### **Haute saison :**

**(Juin/Sept.) :** 8H00/12H30 - 13H30/18H00 y compris le samedi matin et après-midi  
**(Juill./Août) :** 7/7 jours aux horaires de Juin/ Sept.



## **Numéros d'appel pour secours en mer**

**C.R.O.S.S.A :** 02.97.55.35.35

Appel à terre 1616 (uniquement à partir d'un portable)

VHF canal 16

**S.N.S.M :** 02.40.82.01.54

**Capitainerie :** 02.40.21.56.09

VHF canal 9

Tout l'équipage de gravette vous souhaite de bonnes conditions pour vos activités nautiques en 2012, que chaque sortie vous ramène à bon port.

